

Rabais de flotte pour membres actifs de Procap

En tant que membre actif de Procap, vous bénéficiez d'un rabais lors de l'achat d'une voiture neuve. Nous avons pu conclure des accords avec les importateurs généraux de la plupart des marques de voitures afin que nos membres actifs puissent bénéficier de rabais spéciaux. Le pourcentage du rabais peut varier entre 2 et 15 %, selon la marque. Procap Suisse n'a aucune influence sur le pourcentage du rabais accordé. A noter que les contrats de location-vente et de leasing ne donnent pas droit au rabais de flotte.

Conditions pour l'obtention du rabais de flotte

- > Etre membre actif de Procap
- > Avoir besoin d'une voiture personnelle à des buts professionnels ou privés
- > Présenter, soit:
 - > une décision de l'AI concernant des contributions d'amortissement et de réparation aux voitures automobiles ou
 - > une décision de l'AI ou de la CNA concernant une allocation pour impotent ou
 - > un certificat médical confirmant que le demandeur dépend, en raison de son handicap, de son propre véhicule.

Remarque: les proches parents des membres actifs ou les parents d'un enfant avec handicap membre actif de Procap, peuvent bénéficier du rabais de flotte lors de l'achat de leur voiture.

Pour le déroulement des formalités et l'établissement de l'attestation du rabais de flotte s'adresser à

Procap Suisse
Madame Tania Prieto
Rue de Flore 30
2502 Bienne

Tél. : 032 322 84 86
Fax : 032 323 82 94

E-mail : procapromand@procap.ch